



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 105 - AOUT 2010**



# SOMMAIRE

## **Préfecture des Pyrénées- Orientales**

### **Direction des Collectivités Locales**

Arrêté N °2010242-0006 - arrêté portant adhésion de la commune de Vingrau à la  
Communauté de communes Rivesaltais Agly .....

1





PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

## **Arrêté n ° 2010242-0006**

**signé par Préfet  
le 30 Août 2010**

**Préfecture des Pyrénées- Orientales  
Direction des Collectivités Locales  
Bureau du Contrôle Administratif et de l'Intercommunalité**

arrêté portant adhésion de la commune de  
Vingrau à la Communauté de communes  
Rivesaltais Agly

## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

### Préfecture

#### Direction des collectivités locales

Bureau  
du contrôle administratif  
et de l'intercommunalité

Perpignan, le 30 août 2010

#### Dossier suivi par :

Isabelle FERRON  
☎ : 04.68.51.68.46  
☎ : 04.68.35.56.84  
✉ :  
isabelle.ferron@pyrenees-orientales.gouv.fr

Référence: Ap adhésion  
Vingrau à la CC  
Rivesaltais.odt

### ARRETE N°

#### portant adhésion de la commune de Vingrau à la Communauté de communes Rivesaltais Agly

Vu les articles L 5211-18 et L5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n°3520/95 du 22 décembre 1995 portant création de la communauté de communes RIVESALTAIS AGLY ;

Vu ensemble les arrêtés ultérieurs portant modification de composition, de compétences et de dénomination du groupement ;

Vu la délibération en date du 18 mai 2010 par laquelle le conseil municipal de Vingrau sollicite l'adhésion de la commune à la Communauté de communes Rivesaltais Agly ;

Vu les délibérations concordantes par lesquelles le conseil communautaire de la Communauté de communes Rivesaltais Agly et les conseils municipaux des communes membres se prononcent favorablement sur cette adhésion ;

Considérant que les conditions de délai et de majorité qualifiée requises par l'article L 5211-18 du CGCT sont remplies ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

**Adresse Postale :** Hôtel de la Préfecture - 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

**Téléphone :** ☎ Standard **04.68.51.66.66**

**Renseignements :** ☎ INTERNET : <http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr>  
☎ COURRIEL : [contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr](mailto:contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr)

## ARRETE

### **Article 1 :**

Est autorisée l'adhésion de la commune de Vingrau à la Communauté de communes Rivesaltais Agly.

### **Article 2 :**

Tout dispositif contractuel avec la Communauté de communes Rivesaltais Agly antérieur à la notification du présent arrêté, est caduc.

### **Article 3 :**

Un exemplaire des délibérations susvisées demeurera annexé au présent arrêté.

### **Article 4 :**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Président de la communauté de communes Rivesaltais Agly, Messieurs les Maires des communes membres ainsi que M. le receveur de la communauté de communes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Signé : Le Préfet  
Jean-François DELAGE